

Communiqué de presse

L'outre-mer confronté au défi des espèces exotiques envahissantes

- 2 juillet 2008 -

Le premier rapport sur les espèces exotiques envahissantes réalisé à l'échelle de tout l'outre-mer révèle que 49 espèces figurant parmi les 100 plus envahissantes au monde sont présentes dans les collectivités françaises ultramarines. Conduite par le Comité français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), cette étude met en évidence la nécessité d'un renforcement de la prévention et de la sensibilisation, d'une amélioration des cadres réglementaires et des mécanismes de contrôle, et l'importance de l'élaboration de stratégies intégrées nationales et locales pour la gestion des invasions biologiques.

L'outre-mer en première ligne

Présentes dans les trois grands océans et sous différentes latitudes, les collectivités françaises d'outre-mer hébergent des richesses naturelles exceptionnelles. Sur une superficie équivalente à 0,08% de toutes les terres émergées, elles abritent davantage de plantes supérieures et de vertébrés endémiques que toute l'Europe continentale. Mais de par leur caractère principalement insulaire, elles sont également très vulnérables aux introductions d'espèces nouvelles.

Dans un contexte mondial marqué par la multiplication des déplacements et des échanges commerciaux, les collectivités d'outre-mer n'échappent pas à la vague des introductions d'espèces, volontaires ou accidentelles : 1200 espèces de plantes introduites aux Antilles, 1400 en Nouvelle-Calédonie et 2000 à La Réunion. Certaines de ces espèces se sont révélées agressives et envahissantes, causant des dégâts écologiques importants pouvant s'accompagner de conséquences économiques ou sanitaires.

Toutes les collectivités d'outre-mer sont concernées. A Tahiti, l'arbuste ornemental miconia a déjà recouvert les deux tiers de l'île et menace de disparition 40 à 70 espèces de plantes endémiques par son envahissement. En Guadeloupe et en Martinique, la mangouste est une cause de raréfaction pour diverses espèces d'oiseaux et de reptiles. A La Réunion, la liane papillon menace les derniers vestiges de la forêt semi-sèche. En Nouvelle-Calédonie, la fourmi électrique perturbe le fonctionnement des écosystèmes en éliminant de nombreux invertébrés. En Polynésie française, l'introduction de l'euglandine, un escargot carnivore, a contribué à l'extinction de 57 espèces d'escargots endémiques.

Un état des lieux à l'échelle de tout l'outre-mer

Face à ce phénomène, le Comité français de l'UICN a mobilisé un réseau de plus de 100 experts et personnes ressources issus de toutes les collectivités d'outre-mer et de métropole. Grâce à ce réseau et à l'appui de 12 coordinateurs locaux, une synthèse inédite sur les espèces exotiques envahissantes en outre-mer a été élaborée. Elle dresse l'inventaire des espèces envahissantes et de leurs impacts, recense les outils réglementaires, les actions de lutte, les programmes de recherche et les stratégies mises en œuvre, et propose des recommandations pour améliorer la réponse face aux invasions biologiques.

Au terme de cet état des lieux, il ressort que 42 espèces de vertébrés exotiques et près de 300 espèces végétales représentent une menace déjà réelle ou potentielle pour les écosystèmes d'outre-mer. Le rapport montre que parmi les espèces inscrites sur la Liste rouge de l'UICN présentes en outre-mer, un amphibien sur trois et plus d'un oiseau sur deux sont directement menacés par des espèces exotiques envahissantes. Les exemples sont nombreux d'espèces introduites ayant entraîné la modification du fonctionnement des écosystèmes et la régression ou l'extinction d'espèces indigènes.

Dans toutes les collectivités d'outre-mer, de multiples acteurs se mobilisent, mais ils font face à des contraintes communes qui limitent leur action. Les moyens financiers disponibles ne sont ni suffisants ni pérennes. Le cadre réglementaire en place ne permet pas une gestion appropriée du risque. La sensibilisation des différents publics demeure très insuffisante. Les connaissances scientifiques demandent à être développées. Et l'absence de stratégies intégrées et de plans d'action nationaux et locaux ne permet pas une coordination suffisante des compétences et des acteurs.

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes est d'autant plus difficile et coûteuse que le processus d'invasion est avancé. L'anticipation et la réactivité sont donc les clés du succès. Les recommandations élaborées visent notamment à renforcer les cadres réglementaires pour une meilleure prévention des invasions, à promouvoir la mise en place de cellules de veille et de réaction rapide, à consolider les connaissances et la sensibilisation, et à développer la coordination des actions au niveau des bassins biogéographiques et à l'échelle de l'outre-mer.

La France, qui s'est engagée à stopper le déclin de la biodiversité sur son territoire, ne pourra atteindre cet objectif sans une mobilisation forte sur cet enjeu majeur pour l'outre-mer. Plus largement, il est indispensable que les collectivités locales, l'Etat et l'Union européenne renforcent leur coopération régionale et internationale et élaborent des stratégies intégrées mobilisant l'ensemble des acteurs pour la gestion des espèces exotiques envahissantes.

Contacts - Comité français de l'UICN

Yohann Soubeyran
Chargé de projet "espèces envahissantes", auteur du rapport
Tel. 02 62 49 92 29 / yohann.soubeyran@uicn.fr

Florian Kirchner
Chargé de mission "outre-mer", coordinateur du rapport
Tel. 01 40 79 48 09 / 06 89 29 72 89 / florian.kirchner@uicn.fr

Sébastien Moncorps
Directeur, coordinateur du rapport
Tel. 01 47 07 78 58 / 06 73 86 87 29 / sebastien.moncorps@uicn.fr

Ressources

Des exemples détaillés et des contacts par collectivité sont présentés dans le cahier annexé au communiqué

Rapport complet, cahier photos couleur et brochure synthétique 8 pages disponibles à l'adresse : <http://www.uicn.fr/>

L'outre-mer confronté au défi des espèces exotiques envahissantes

Quelques exemples et quelques chiffres clés par collectivité

Polynésie française

Plus de 100 espèces de plantes sont décrites comme envahissantes en Polynésie française, dont près de 60 sont considérées comme des envahissantes majeures des milieux naturels. Le miconia, un arbuste ornemental introduit à Tahiti en 1937, a envahi près de 80 000 hectares sur l'île. Il prend la place des forêts primaires et menace de disparition entre 40 et 70 espèces de plantes endémiques. Cette espèce est également envahissante en Nouvelle-Calédonie.

Sur les 32 espèces exotiques de vertébrés présents dans les milieux naturels, 19 ont des impacts avérés ou sont connues ailleurs pour être envahissantes. En outre, 10 plantes, 10 vertébrés et 5 invertébrés figurent sur la liste de l'UICN des 100 espèces parmi les plus envahissantes au monde.

Le martin triste, un oiseau introduit pour lutter contre les guêpes, représente une menace importante pour le monarque de Tahiti, espèce classée en danger critique d'extinction d'après la Liste rouge de l'UICN. Dans l'archipel des Marquises, le surpâturage intensif de milliers de moutons introduits laissés en liberté sur les îlots inhabités de Eiao et Mohotani a entraîné la disparition du couvert herbacé du sous-bois de la forêt littorale.

Parmi les invertébrés, l'escargot carnivore de Floride (ou euglandine), introduit intentionnellement pour lutter contre l'achatine, un autre escargot introduit, est désormais impliqué dans la disparition de 57 espèces d'escargots endémiques et menace d'extinction de nombreuses autres espèces de gastéropodes. Comme en Nouvelle-Calédonie, la fourmi électrique constitue en Polynésie française une menace majeure pour les écosystèmes et les espèces indigènes.

Coordinateur local :

Jean-Yves Meyer

Délégation à la recherche de Polynésie française

Tel. 689 47 25 60 / jean-yves.meyer@recherche.gov.pf

Nouvelle-Calédonie

Une récente expertise collégiale coordonnée par l'IRD a identifié 67 plantes exotiques envahissantes majeures. Concernant les vertébrés, 39 espèces exotiques sont rencontrées dans la nature, dont 20 espèces ont des impacts avérés localement ou sont connues ailleurs pour être envahissantes. En outre, 8 plantes, 12 vertébrés et 5 invertébrés figurent sur la liste de l'UICN des 100 espèces parmi les plus envahissantes au monde.

Le black bass, un poisson introduit pour la pêche sportive et pour le contrôle des populations de tilapia, un autre poisson introduit, constitue aujourd'hui une menace majeure pour des espèces comme le poisson endémique *Galaxias neocaledonicus* proche de l'extinction. Le cerf de Java, un ruminant opportuniste qui consomme de nombreuses espèces végétales endémiques de la forêt sèche, menace d'extinction locale ou totale près d'une dizaine de plantes classées menacées d'après la Liste rouge de l'UICN.

Parmi les invertébrés, la fourmi électrique altère le fonctionnement des écosystèmes en éliminant la majorité des invertébrés. Cette espèce est également une nuisance importante pour les populations en raison de ses piqûres douloureuses. Elle est envahissante en Polynésie française et à Wallis et Futuna.

Coordinateur local :

Anne-Claire Goarant

Direction de l'environnement de la province Sud

Tel : +687 24 32 68 / anne-claire.goarant@province-sud.nc

Wallis et Futuna

Lors d'une récente mission d'inventaire, 16 plantes exotiques particulièrement envahissantes ont été identifiées sur l'île de Wallis. Le tabac-bœuf, un arbuste largement naturalisé, envahit les sous-bois des plantations de pins et des forêts secondaires, ainsi que les trouées des forêts naturelles denses. Cet arbuste est également envahissant à La Réunion.

Parmi les 12 espèces exotiques de vertébrés introduites, 11 sont connues ailleurs pour être envahissantes. De plus, 7 plantes et 6 vertébrés présents sur Wallis et Futuna figurent sur la liste de l'UICN des 100 espèces parmi les plus envahissantes au monde.

D'autre part, près de 35 000 cochons sont recensés, principalement en élevage mais également avec des individus en liberté. En raison de son régime alimentaire mixte et de son comportement opportuniste, cette espèce peut avoir un impact important sur les espèces végétales, les invertébrés du sol, les mollusques et les oiseaux nichant à terre. Sur les 5 espèces de poissons recensées dans les eaux douces de Wallis, deux sont des espèces introduites : le guppy et le tilapia du Mozambique. Ce dernier est un poisson omnivore dont l'impact potentiel sur les écosystèmes aquatiques est important.

Coordinateur local :

Paino Vanai

Service Territorial de l'Environnement de Wallis et Futuna

Tel. 681 72 03 51 / senv@wallis.co.nc / biodiv.env@wallis.co.nc

Terres Australes et Antarctiques Françaises

Malgré un climat rude, on compte aujourd'hui dans les terres australes françaises davantage d'espèces exotiques de plantes à fleurs que d'espèces indigènes. Sur ces espèces, 16 plantes introduites sont envahissantes. Le pissenlit, originaire des régions tempérées, est en forte expansion et profite du changement des conditions climatiques observées à Kerguelen.

Sur les 16 espèces de vertébrés introduites, 5 figurent sur la liste de l'UICN des 100 espèces parmi les plus envahissantes au monde. Concernant les mammifères, les 9 espèces introduites sont toutes envahissantes. Parmi les invertébrés introduits, 7 sont envahissants, dont un ver de terre et 6 insectes.

Dans l'archipel de Kerguelen, le lapin a considérablement transformé les communautés végétales en consommant les plantes et en érodant le sol par ses terriers. Le coléoptère exotique *Oofterus soledadinus* a un impact important sur un certain nombre d'espèces d'insectes indigènes, comme la mouche aptère *Anatalanta aptera* qui a localement disparu. D'ores et déjà, le réchauffement climatique a facilité la colonisation d'espèces exotiques comme le pissenlit et une mouche bleue.

Coordinateur local :

Marc Lebouvier

CNRS - Université de Rennes 1

Tel. 02 99 61 81 75 / marc.lebouvier@univ-rennes1.fr

La Réunion

Depuis l'arrivée de l'Homme sur l'île, plus de 2000 espèces végétales ont été introduites comme plantes alimentaires, fourragères, ornementales ou bois d'œuvre. Une centaine de ces espèces sont aujourd'hui envahissantes dans les milieux naturels et une centaine d'autres sont potentiellement envahissantes. Tous les habitats naturels perturbés par les activités humaines sont désormais dominés par des plantes introduites.

Parmi ces espèces végétales envahissantes à La Réunion, la moitié sont des plantes ornementales comme les fuchsias et plusieurs espèces de bégonia. La filière horticole est reconnue comme la principale source de dissémination de plantes exotiques envahissantes au niveau mondial. Considérée comme l'une des principales menaces pour les derniers vestiges de la forêt semi-sèche, la liane papillon forme des fourrés impénétrables qui étouffent la végétation indigène.

D'autre part, 64 espèces exotiques de vertébrés ont été introduites, dont 20 ont un impact avéré ou potentiel important. Neuf vertébrés et six invertébrés présents dans les milieux naturels de l'île figurent sur la liste de l'UICN des 100 espèces parmi les plus envahissantes au monde. Sur le Piton des Neiges et le Grand Bénard, les chats sauvages exercent une forte prédation sur les colonies menacées du pétrel de Barau, un oiseau classé en danger d'extinction d'après la Liste rouge de l'UICN. Et le rat noir constitue la principale menace pour la survie de l'échenilleur de La Réunion, un oiseau endémique en danger critique d'extinction, dont il reste aujourd'hui moins de 100 individus adultes dans la réserve naturelle de la Roche Ecrite.

Coordinateurs locaux :

Christophe Lavergne
Conservatoire botanique national de Mascarin
Tel. 02 62 24 92 27
clavergne@cbnm.org

Soudjata Radjasegarane
Conseil régional de La Réunion
Service environnement
Tel. 02 62 48 70 55
soudjata.radjasegarane@cr-reunion.fr

Mayotte

Seuls 5% de la superficie de la forêt naturelle originelle subsistent aujourd'hui à Mayotte. Sur l'ensemble des plantes recensées, près de la moitié des espèces (47%) sont des plantes introduites, dont 80 envahissent les milieux naturels ou peu perturbés.

Des arbustes exotiques envahissants comme le lantana, l'avocat marron ou l'albizia couvrent désormais de grandes étendues de l'île. L'invasion du tabac-bœuf, un arbuste également envahissant à La Réunion, menace les derniers vestiges de forêts humides. Et la lutte s'organise contre la salvinia, une fougère exotique aquatique qui envahit la réserve d'eau douce de Combani, pouvant causer des problèmes dans le traitement de l'eau potable.

Sur les 26 espèces de vertébrés introduites, 11 constituent une menace avérée ou potentielle pour les espèces indigènes. En outre, 5 plantes, 6 vertébrés et 3 invertébrés figurent sur la liste de l'UICN des 100 espèces parmi les plus envahissantes au monde.

Coordinateur local :

Fabien Barthelat
Direction de l'agriculture et de la forêt de Mayotte
(désormais à l'Office national des forêts de Guadeloupe)
Tel. 05 90 25 19 61 / fabien.barthelat@onf.fr

Guadeloupe

En Guadeloupe comme en Martinique, plus de 1200 plantes ont été introduites. Au moins douze d'entre-elles ont un caractère envahissant, comme le pin des Caraïbes, le tulipier du Gabon ou le pomme-rose. Originaire des Grandes Antilles, le pin des Caraïbes a été introduit pour la foresterie et il est aujourd'hui en expansion dans certaines parties du Parc national. Le pomme-rose, un arbre originaire d'Asie tropicale, a largement colonisé et transformé une grande partie des forêts de bord de rivière de basse et moyenne altitude à l'intérieur même du Parc national.

Sur les 32 espèces exotiques de vertébrés terrestres et d'eau douce introduites, 16 ont un impact avéré ou potentiel important. Les mammifères introduits ont désormais remplacé tous les mammifères indigènes non volants. En outre, 7 espèces de vertébrés introduites figurent sur la liste de l'UICN des 100 espèces parmi les plus envahissantes au monde.

Parmi les invertébrés, la fourmi manioc, originaire d'Amérique du Sud, envahit la forêt et met en péril les fougères arborescentes de la forêt dense. Cette fourmi défoliatrice est l'une des menaces actuelles majeures pour la biodiversité en Guadeloupe.

Coordinateurs locaux :

Jean-Marie Flower
Conservatoire botanique des Antilles Françaises
Tel. 05 90 99 06 21
CBAF.guadeloupe@wanadoo.fr

Claudie Pavis
INRA Antilles-Guyane / Association AEVA
Tel. 05 90 25 59 02
claudie.pavis@antilles.inra.fr

Martinique

En Martinique, même si l'on ne déplore pas encore de réels phénomènes d'invasion biologique, quelques plantes exotiques se montrent envahissantes comme le bambou, la petite citronnelle, le tulipier du Gabon ou l'acacia Saint Domingue. Le tulipier du Gabon, arbre ornemental originaire d'Afrique, s'installe dans les zones dégradées urbaines et rurales et dans les trouées en forêts humides. La petite citronnelle est un arbrisseau originaire d'Asie introduit à des fins ornementales, qui a tendance à former dans les forêts du sud de l'île et du littoral des sous-bois très denses limitant la régénération des espèces indigènes.

D'autre part, 34 espèces exotiques de vertébrés terrestres et d'eau douce se rencontrent dans les milieux naturels, dont 14 ont un impact avéré ou potentiel important. Six de ces vertébrés introduits figurent sur la liste de l'UICN des 100 espèces parmi les plus envahissantes au monde.

L'introduction de la mangouste en Martinique et en Guadeloupe est l'une des causes de la raréfaction de plusieurs espèces de reptiles et d'oiseaux indigènes nichant au sol ou près du sol. Elle menace directement le moqueur gorge blanche, un oiseau classé en danger d'après la Liste rouge de l'UICN. Sur les îlets de Saint Anne, l'éradication des rats a montré qu'ils avaient un fort impact sur le taux de succès à l'envol de plusieurs espèces d'oiseaux marins et qu'ils réduisaient l'abondance d'autres espèces terrestres comme le rare crabe zombi.

Coordinateur local :

Philippe Joseph
Université Antilles-Guyane
Tel. 05 96 61 18 69 / joseph.phil@wanadoo.fr

Guyane

En Guyane, les lacs, les mares, les marécages, les inselbergs ou les savanes sont les milieux les plus vulnérables aux espèces exotiques envahissantes. Trois espèces exotiques apparaissent aujourd'hui problématiques. L'*Acacia mangium*, un arbuste utilisé pour la revégétalisation des sites miniers, et le *Melaleuca quinquenervia*, un arbre planté pour la filière de production de bois, sont connus ailleurs dans le monde pour leur important potentiel invasif.

Parmi les animaux, les chiens errants sont une menace récurrente pour les tortues marines. A chaque saison de ponte, les chiens divagants sur les plages tuent des femelles reproductrices de tortues olivâtres et détruisent leurs pontes. Cette espèce de tortue est intégralement protégée et classée en danger d'après la Liste rouge de l'UICN. Le contrôle des animaux divagants est du ressort des collectivités concernées.

Coordinateur local :

Benoit de Thoisy

Association Kwata

Tel. 05 94 25 43 31 / bdethoisy@pasteur-cayenne.fr

Saint-Pierre et Miquelon

Saint-Pierre et Miquelon héberge la seule forêt boréale française. Sur les 196 espèces de plantes introduites, une vingtaine présente un caractère envahissant ou potentiellement envahissant, comme la salicaire pourpre ou l'épervière.

Douze espèces de vertébrés ont été introduites, parmi lesquelles le cerf de Virginie et le lièvre variable qui manifestent un impact majeur sur la forêt boréale. Ces deux espèces, introduites à des fins cynégétiques, perturbent la régénération de la forêt boréale en consommant des jeunes plants et en piétinant le sol. Elles constituent l'une des menaces actuelles les plus graves pour la biodiversité de l'archipel.

Un insecte introduit originaire d'Amérique du Nord, le diprion, se nourrit essentiellement du feuillage des sapins et menace la forêt boréale. Près de 900 hectares de bois sont d'ores et déjà touchés.

Coordinateur local de l'initiative :

Frank Urtizberea

Direction de l'agriculture et de la forêt de Saint-Pierre et Miquelon

Tel. 05 08 41 21 04 / frank.urtizberea@agriculture.gouv.fr